



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equipement : services extérieurs

Question orale n° 1287

Texte de la question

La vague de froid qui a paralysé une grande partie de la France entre Noël et le jour de l'An, souligne combien notre société se trouve fragilisée devant les intempéries. Les agents de l'équipement et des services publics ont fait un travail remarquable. Mais les manquements constatés, routes bloquées, trains et voitures immobilisés, sont les conséquences de l'insuffisance du matériel et du personnel dont les usagers ont fait les frais. Par leurs conséquences, les excès de l'hiver démontrent que l'affaiblissement des services publics, en l'occurrence ceux de l'équipement et des transports, se révèle à la fois dangereux et inefficace sur le plan économique et social. M. Gilbert Biessy demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme quels moyens il entend accorder au service public pour qu'il mène à bien ses missions, particulièrement lorsqu'il faudra, à l'approche des beaux jours, réparer et rénover le réseau routier, prévenir les risques de glissements de terrains ou d'inondation. Une première mesure nécessaire et urgente consisterait à ce que tous les emplois vacants du service de l'équipement, inscrits dans la loi de finances pour 1997, soient pourvus dans les plus brefs délais.

Texte de la réponse

M. le président. M. Gilbert Biessy a présenté une question n° 1287.

La parole est à M. Gilbert Biessy, pour exposer sa question.

M. Gilbert Biessy. Madame le secrétaire d'État aux transports, la vague de froid qui a paralysé une grande partie de la France entre Noël et le début de l'année souligne combien notre société se trouve fragilisée devant les intempéries.

La liste des griefs des usagers de la route et du rail est longue: heures d'attente interminables dans les trains ou les gares; absence de personnel de la SNCF; manque d'informations; autoroutes difficilement dégagées ou fermées à la circulation; routes non déneigées ni salées.

L'écart grandit entre ce que les autorités considèrent être le service public et ce que les usagers peuvent légitimement en attendre.

Certains tentent de récupérer cette situation pour réclamer la privatisation de la SNCF, alors que, au contraire, c'est la logique de déréglementation et d'écremage qui pénalise la société nationale.

Pourtant, les agents des services publics n'ont pas ménagé leur peine: les cheminots ont passé des nuits à remettre les voies en état; les employés du service des eaux ont ouvert la chaussée à la recherche des points de rupture d'une conduite; les postiers ont effectué imperturbablement la distribution du courrier les pieds dans la neige; les agents de l'équipement ont travaillé contre la neige et le verglas dix-neuf heures sur vingt-quatre. Si de nombreux automobilistes et usagers du rail se sont trouvés immobilisés, c'est moins en raison des conditions climatiques - car il y a eu des hivers plus rudes - qu'à cause de l'insuffisance actuelle des moyens du service public.

En Isère, département où les chutes de neige relient davantage de l'habitude que de l'événement, des milliers de vacanciers ont connu de grandes difficultés de déplacement. On comprend mieux ces incidents lorsque l'on sait que la direction départementale de l'équipement dispose de moyens qui lui permette juste d'assurer un

service minimum en cas de «coup dur». Le personnel se reduit annee apres annee et le materiel vieillit. Les engins performants restent reserves aux stations les plus renomrees. En plaine, l'insuffisance et l'inadaptation des moyens portent atteinte a l'efficacite et aux conditions de travail de meme qu'a la securite des agents. Toutefois, c'est surtout le nombre des suppressions d'emplois qui montre l'ampleur du probleme. En France, 1 000 emplois en moyenne sont supprimes chaque annee dans les services de l'equipement. Au 1er janvier 1997, 570 emplois concernant directement l'entretien des routes ont ete supprimes, 1 000 autres sont «geles», c'est-a-dire non pourvus, alors meme que le Parlement vient de voter le budget pour 1997.

La penurie des moyens du service public de l'equipement conduit les autorites publiques a des choix.

Dans ma circonscription, des citoyens m'ont interpelle en me demandant si le deblaieement des routes d'acces aux stations de ski etait prioritaire et s'il ne se faisait pas au detriment des automobilistes se rendant ou revenant de leur travail, lesquels devaient circuler au pas dans l'ensemble de l'agglomeration grenobloise.

Nous subissons cette politique qui sacrifie les moyens publics, deteriore les conditions de vie et de travail des citoyens et des usagers comme celles des personnels.

Madame le secretaire d'Etat, quels moyens entendez-vous accorder au service public pour qu'il mene a bien ses missions, particulierement lorsqu'il faudra, a l'approche des beaux jours, reparer et renover le reseau routier mis a l'epreuve par l'hiver, lorsqu'il faudra prevenir les risques de glissements de terrains ou d'inondation ?

Une premiere mesure, necessaire et urgente, devrait consister a pourvoir tous les emplois vacants au service de l'equipement inscrits dans la loi de finances pour 1997, et ce dans les plus brefs delais.

M. le president. La parole est a Mme le secretaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secretaire d'Etat aux transports. Monsieur le depute, quand vous parlez de privatisation de la SNCF, vous etes en pleine politique fiction ! Personne au sein du Gouvernement ou de la majorite ne l'a jamais evoquee !

M. Gilbert Biessy. Vous m'avez mal ecoute. J'ai dit que la privatisation de la SNCF alimentait les conversations !

Mme le secretaire d'Etat aux transports. Vous etes la seule personne a m'avoir jamais parle de cela.

Cela dit, M. Bernard Pons m'a charge de vous faire la reponse suivante.

Durant toute la periode de graves intemperies, il a ete possible de circuler quasiment en permanence sur les routes principales sur l'ensemble de la France, sauf dans le cas particulier de la vallee du Rhone. Un tel resultat a ete obtenu grace a la mobilisation de moyens considerables, on l'oublie parfois.

Des la prevision du phenomene meteorologique, 35 000 agents d'intervention et 7 000 engins de lutte contre la neige et le verglas ont ete mobilises sur les autoroutes, les routes nationales et departementales. A titre preventif, puis a titre curatif, des operations de salage ont ete effectuees sur les autoroutes et les routes importantes. Il faut savoir que, tout l'hiver, dans plus de la moitie des departements francais, des milliers d'agents sont en alerte vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour intervenir des que les intemperies menacent. Permettez-moi de saisir l'occasion que vous m'offrez pour exprimer mon admiration pour l'action des agents du service public. Le service du deneigement des directions departementales de l'equipement a en effet connu une mobilisation exceptionnelle et le personnel a fait preuve d'un devouement absolument remarquable. M. Bernard Pons s'est rendu personnellement en Savoie et a pu se rendre compte par lui-meme de la puissance des moyens mis en oeuvre, du professionnalisme de l'organisation ainsi que de la qualite et du devouement de ces agents.

S'agissant des grands axes, nous n'avons connu des difficultes importantes que dans la vallee du Rhone.

Toutefois, en la circonstance, le service du deneigement n'est en rien fautif. L'ensemble des itineraires concernees beneficiait en effet depuis plusieurs jours d'un traitement intensif. Cependant, il arrive encore que les possibilites humaines ne puissent pas faire face a tous les phenomenes naturels: ainsi, aucun procede technique connu n'etait de nature a venir a bout de la couche de verglas qui recouvrait l'autoroute a ce moment-la. Monsieur le depute, vous qui connaissez bien le chemin de fer savez que c'etait la meme chose pour les catenaires.

Si, sur les grandes routes, il a ete possible de circuler en permanence, en revanche sur les routes secondaires, le plus souvent departementales ou communales, cela n'a pas toujours ete le cas car les delais d'intervention sont fixes en fonction de l'importance de la voie. Il faut en pareil cas arbitrer entre le resultat a atteindre et le cout des moyens qu'il faut immobiliser toute l'annee pour intervenir quelques jours ou quelques semaines par an. Chaque conseil general, comme l'Etat, est amene a faire ce genre d'arbitrage. Chacun se demande comment «ecreter les pointes» sans immobiliser toute l'annee des moyens trop couteux.

Il faut souligner les progres realises en matiere de formation continue des agents publics. Pour ce qui est des

matériels, ils sont de plus en plus puissants et de mieux en mieux utilisés. Les services font en permanence des progrès dans l'organisation, de sorte que, d'année en année, la qualité globale du service offert à l'utilisateur s'améliore.

C'est, je crois, une belle conception du service public que d'offrir à l'utilisateur un service public toujours meilleur en utilisant dans les meilleures conditions l'argent du contribuable. On y parvient, monsieur le député, quand on mise sur la capacité des hommes, qui est particulièrement exceptionnelle dans les services de l'équipement.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Biessy.

M. Gilbert Biessy. Madame le secrétaire d'État, j'ai écouté votre réponse avec attention. Le seul point avec lequel je suis d'accord avec vous, c'est pour rendre hommage à la qualité et au dévouement des agents du service de l'équipement.

J'ai posé cette question car je suis à l'écoute de ces personnels. Or ce qu'ils attendent, c'est autre chose que des remerciements pour la qualité de leur travail. Ils souhaitent que l'on pourvoie les postes vacants et que l'on enquête de façon approfondie sur l'état du vieillissement du matériel dans certains départements.

Données clés

Auteur : [M. Biessy Gilbert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1287

Rubrique : Ministères et secrétariats d'État

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 1997, page 279

Réponse publiée le : 29 janvier 1997, page 436

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 janvier 1997